

**QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DE LA COMMISSAIRE  
DÉSIGNÉE****Marta KOS****Élargissement****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

*Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?*

*Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?*

Mon expérience professionnelle et personnelle, la motivation qui me caractérise et mon engagement européen sincère et profond sont les fondements sur lesquels reposent mes capacités en tant que future commissaire à l'élargissement.

Je peux attester une expérience de 35 années de réussites en matière de leadership dans divers engagements en politique, dans la société civile et dans le secteur privé. J'ai reçu de nombreux prix et distinctions pour mon action en tant qu'ambassadrice (ambassadrice de l'année 2016 en Allemagne et Grand-Croix de l'Ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne), ainsi que pour des formations et des communications fructueuses en matière de leadership.

Mon engagement professionnel a toujours été étroitement lié aux valeurs européennes, à la liberté et à la démocratie, à la justice, à l'inclusion et à l'égalité entre les hommes et les femmes. Mon engagement personnel est ancré dans les valeurs que j'ai eu la chance de recevoir pendant mon enfance: le respect et la considération mutuels, l'engagement envers les autres et la responsabilité personnelle étaient au cœur de nos valeurs familiales et de notre engagement au sein de notre communauté locale.

Au cours de mon mandat en tant que directrice du bureau des communications du gouvernement et que porte-parole du même gouvernement, nous avons lancé une vaste campagne en faveur de l'intégration de la Slovénie dans l'UE, baptisée «*Home in Europe*». Par ce slogan, nous exprimions que nous nous étions toujours sentis des Européens, et qu'après l'adhésion formelle à l'UE, l'Europe deviendrait enfin ce à quoi nous aspirions: notre maison européenne.

Mon vif intérêt et mon engagement fort en faveur de l'intégration européenne se sont poursuivis lorsque je suis devenue vice-présidente de la chambre de commerce et d'industrie de Slovénie, dans une mission de soutien à l'adhésion du pays, en aidant les entreprises à se préparer au marché intérieur de l'UE.

J'ai également prouvé ma capacité à promouvoir avec succès les valeurs et les idées européennes au cours de mes fonctions d'ambassadrice, pendant sept ans, en Allemagne et en Suisse. Au cours de mes années en poste à Berlin, je me suis beaucoup engagée dans le processus de Berlin, une plateforme qui vise à renforcer la coopération entre les six pays des Balkans occidentaux.

J'ai personnellement vécu les avantages liés au fait de devenir une citoyenne européenne, je comprends donc bien l'aspiration des citoyens de pays qui ont une perspective européenne, une vocation à rejoindre la famille

européenne, ainsi que les processus internes complexes que ces pays doivent mettre en place pour se transformer en vue de devenir un membre à part entière de l'UE.

À mes yeux, les valeurs et les objectifs de l'UE, tels qu'ils sont énoncés dans le traité sur l'Union européenne et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, sont fondamentaux. Conformément aux objectifs de l'UE, je travaillerai toujours pour le bien-être des citoyens, je lutterai contre l'exclusion sociale et les discriminations, je travaillerai en faveur d'un développement durable qui ne laisse personne au bord du chemin, et je respecterai la richesse de la diversité culturelle et linguistique – je suis à cet égard très fière que le slovène soit l'une des 24 langues officielles de l'UE!

Mon bilan personnel et professionnel témoigne de mon indépendance, de mon honnêteté et de ma fidélité à nos valeurs. J'ai construit toute ma carrière (du journalisme indépendant dans les médias traditionnels nationaux et internationaux à la diplomatie en passant par le secteur privé) sur mon intégrité, ma loyauté et mon indépendance. Je resterai fidèle à cet engagement s'il m'est donné l'occasion de devenir commissaire, et je mettrai mes compétences et mon engagement au service de l'Union européenne et de tous ses citoyens.

Si vous m'honorez de votre confiance et faites de moi la commissaire à l'élargissement, j'estime qu'il m'incombera personnellement de mettre à profit la dynamique renouvelée autour de l'élargissement, telle qu'elle se dégage des orientations politiques de la présidente élue von der Leyen et du programme stratégique 2024-2029 approuvé par le Conseil européen le 27 juin. Je souscris pleinement au principe selon lequel l'élargissement est un processus fondé sur le mérite, déterminé par le rythme auquel chaque pays accomplit des progrès, en commençant par les réformes des fondamentaux. Il n'existe pas de raccourcis vers l'adhésion: je veillerai à ce que chaque pays candidat et candidat potentiel soit traité équitablement et évalué selon les mêmes critères, et à ce que les progrès soient déterminés par les mérites individuels de chacun. Cela signifie que j'examinerai avec la même attention tous les pays de l'élargissement, qui partagent la même perspective européenne.

Je prendrai la responsabilité d'apporter un soutien continu et durable à l'Ukraine, en collaboration avec la haute représentante/vice-présidente. J'utiliserai de manière stratégique toutes les possibilités offertes par l'instrument d'aide de préadhésion, la facilité pour l'Ukraine et le plan de croissance pour les Balkans occidentaux. Je m'emploierai en faveur de l'intégration régionale, des bonnes relations de voisinage, de la réconciliation ainsi que de la facilitation du règlement des différends bilatéraux.

Conformément à ma lettre de mission, je dirigerai l'élaboration d'une stratégie de communication qui s'adressera aux citoyens et aux parties prenantes dans les pays candidats et dans l'UE elle-même, en mettant l'accent sur la fourniture d'informations claires sur les buts et les objectifs de la politique d'élargissement et du processus d'adhésion.

Je suis prête à travailler main dans la main avec les autres membres du Collège pour entamer les réexamens des politiques préalables à l'élargissement et le cadre financier pluriannuel, afin de contribuer à un programme de réformes plus vaste et ambitieux, qui prépare l'UE à son élargissement.

La guerre d'agression menée actuellement par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque non provoquée, injustifiée et illégale contre une nation souveraine, son intégrité territoriale et son droit à l'autodétermination. L'Ukraine se bat pour notre liberté jour après jour, et je m'engage à œuvrer également en faveur de sa liberté, y compris en travaillant à son adhésion à l'UE.

Ma lettre de mission m'appelle à prendre la direction du soutien continu et durable de la Commission à l'Ukraine, ce que je suis fermement déterminée à faire, en m'appuyant sur les niveaux d'aide inédits apportés à l'Ukraine. À cet effet, nous continuerons à conditionner le soutien financier à la reprise à l'accomplissement des réformes qui sont nécessaires à la fois pour relancer l'économie de l'Ukraine et pour l'aider sur la voie de l'adhésion.

Nous continuerons à soutenir l'Ukraine par la mise en œuvre de la facilité pour l'Ukraine et des réformes liées au plan pour l'Ukraine, et à travailler à la reconstruction de l'Ukraine en coopération avec nos partenaires et par l'intermédiaire de la plateforme des donateurs pour l'Ukraine.

Compte tenu de l'ampleur et de la portée du soutien, dans un contexte de grande incertitude, j'insisterai sur le maintien d'un niveau très élevé de contrôle, de responsabilité et de transparence en ce qui concerne l'utilisation des fonds de l'UE, ainsi que d'une communication efficace avec les citoyens de l'UE et de l'Ukraine sur les avantages que ce soutien apporte de part et d'autre.

En étroite collaboration avec les autres membres du collège, je commencerai à examiner les possibilités de continuer à soutenir l'Ukraine au-delà de 2027, dans le cadre des réflexions générales sur le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE.

À l'Est, la principale priorité devrait être d'ancrer fermement l'Ukraine et la Moldavie dans le processus d'adhésion à l'UE, et d'essayer de faire en sorte que la Géorgie puisse rester sur la voie de l'adhésion à l'UE.

Si vous m'honorez de votre confiance en tant que commissaire à l'élargissement, j'élaborerai et je coordonnerai, en collaboration avec la haute représentante/vice-présidente, une approche visant à soutenir tous les pays du Caucase du Sud et à œuvrer à la mise en place d'un nouveau cadre stratégique global pour la mer Noire.

Je m'appuierai sur ma longue expérience dans le cadre du mouvement «*She Knows*» pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et pour garantir une mise en œuvre efficace des politiques de l'UE dans les pays qui ont une perspective d'adhésion à l'UE. Je m'engage à donner aux femmes les moyens d'agir dans la vie politique et à soutenir toutes celles qui occupent déjà des postes dans des exécutifs, en mobilisant par exemple des réseaux informels dans l'ensemble des pays concernés par l'élargissement de l'UE.

Je suis résolue à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les dimensions de mon travail, conformément à la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 et au troisième plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Je veillerai à ce que l'égalité entre les hommes et les femmes et l'inclusivité soient intégrées dans l'exécution de l'aide financière relevant de mon domaine de compétence, et à ce que la perspective de l'égalité entre les hommes et les femmes continue d'orienter nos interventions, depuis le recensement initial des actions jusqu'à leur mise en œuvre.

Je soutiendrai la jeunesse par tous les moyens possibles, car je suis intimement convaincue que la jeune génération n'est pas seulement notre avenir, mais aussi notre présent! L'UE doit gagner le cœur et l'esprit des jeunes générations dans les pays voisins, comme elle l'a fait avec la jeunesse de mon pays, avant notre adhésion en 2004. Les jeunes doivent pouvoir envisager leur avenir et leurs perspectives avec espoir et confiance. Investir dans la jeunesse sera donc une priorité au cours de mon mandat, conformément au plan d'action pour la jeunesse de 2022.

Plusieurs initiatives (telles que la facilité pour les réformes et la croissance pour les Balkans occidentaux, la facilité pour l'Ukraine et la facilité pour les réformes et la croissance en faveur de la Moldavie) se concentrent déjà sur la reconversion et le perfectionnement professionnels des jeunes afin de relever des défis tels que la fuite des cerveaux des jeunes. En outre, je continuerai à soutenir le déploiement de la garantie pour la jeunesse.

Si vous m'en donnez l'occasion, je continuerai à travailler avec le réseau des jeunes ambassadeurs européens mis en place dans le voisinage oriental et dans les Balkans occidentaux afin de poursuivre la sensibilisation à l'UE et à ses avantages. Comme indiqué dans ma lettre de mission, je m'attellerai aussi rapidement à l'organisation des dialogues stratégiques annuels en faveur de la jeunesse, dont la première édition devrait avoir lieu dans les 100 premiers jours de mon mandat.

## **2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen**

*Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?*

*Dans quelle mesure êtes-vous prête à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prête à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prête à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?*

Si vous m'honorez de votre confiance en tant que commissaire à l'élargissement, j'entretiendrai un dialogue étroit et régulier avec le Parlement européen sur toutes les questions relevant de mes compétences. Ce dialogue est particulièrement important pendant cette période de relance de l'élargissement et dans le contexte géopolitique plus large, marqué par une instabilité et une incertitude considérables. Il s'agit d'un effort commun qui exige une coopération étroite entre toutes les institutions et tous les acteurs afin d'assurer notre succès.

Je suis déterminée à maintenir une relation forte, transparente et constructive avec le Parlement européen, et je reconnais sans réserve que je suis responsable devant ses membres élus, qui représentent la voix de 450 millions de citoyens de l'Union. Une coopération efficace avec le Parlement et ses membres est essentielle pour me permettre de jouer mon rôle de commissaire à l'élargissement. En effet, je considère le Parlement européen comme la voix de l'opinion publique dans l'ensemble de l'Union: je vais écouter votre voix et en tenir compte dans mon action. Cela nécessitera un dialogue ouvert et une collaboration étroite avec le Parlement si l'on souhaite faire avancer le programme d'élargissement de l'Union.

Je reconnais l'importance cruciale du Parlement européen dans le cadre institutionnel de l'Union et je suis déterminée à dialoguer pleinement avec ses membres, à toutes les étapes du processus d'élaboration des politiques. L'équilibre institutionnel est essentiel: la responsabilité devant le Parlement n'est pas seulement une exigence procédurale, mais un pilier essentiel de la légitimité démocratique et de la transparence.

La mise en place récente de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux, de la facilité pour l'Ukraine et de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur de la Moldavie illustre la détermination du Parlement à produire des résultats en période d'urgence. Je suis déterminée à maintenir cette approche collaborative, pleinement consciente de la nécessité d'agir rapidement dans nos responsabilités partagées et résolue à agir avec transparence, confiance et le sentiment d'œuvrer pour une cause commune.

Je m'engage à informer régulièrement le Parlement européen de l'état d'avancement du processus d'adhésion et à procéder à des échanges de vues ouverts. Je m'efforcerai de prendre en compte les points de vue exprimés par le Parlement européen lorsqu'il s'agira d'aborder des questions politiques importantes, car je suis fermement convaincue qu'il s'agit du seul moyen de préparer les pays candidats à l'adhésion.

Je m'engage à me présenter devant les membres du Parlement lors de sessions plénières ou de réunions des commissions concernées afin de fournir en temps utile des informations actualisées sur les initiatives clés relevant de ma responsabilité, et à veiller à ce que le Parlement soit informé avant les grandes décisions ou négociations. Cela se fera conformément à notre cadre juridique, tout en respectant le principe de l'équilibre institutionnel. Je suis également déterminée à respecter pleinement les rôles spécifiques assignés au Parlement et au Conseil, y compris en tant que colégislateurs, en particulier lorsqu'il s'agira de préparer les prochaines procédures législatives et les prochains instruments de financement.

Je mettrai tout en œuvre pour être présente dans les commissions parlementaires telles que la commission des affaires étrangères (AFET) et lors des débats en plénière liés à mon portefeuille. Mon engagement s'étendra aux trilogues et aux négociations clés, en maintenant des contacts directs avec les députés au Parlement afin de favoriser un dialogue permanent.

Mon action en tant que commissaire sera guidée par la transparence. Le Parlement recevra des informations au même titre que le Conseil dans tous les cas où la législation le prévoit, y compris en ce qui concerne les facilités en faveur de l'Ukraine, des Balkans occidentaux et de la Moldavie. En outre, je suis disposé à faire rapport au Parlement et à fournir des informations sur la mise en œuvre de ces instruments dans le cadre des dialogues réguliers prévus dans les différents règlements, ainsi que dans le cadre du dialogue géopolitique de haut niveau avec le Parlement européen sur l'IAP III.

Je suis également déterminée à répondre rapidement et de manière exhaustive aux résolutions et questions parlementaires. Afin de soutenir le rôle du Parlement européen dans l'élaboration et l'élaboration de la législation, comme l'a régulièrement réaffirmé la présidente élue von der Leyen, j'apporterai des réponses formelles aux résolutions dans le délai de trois mois prévu. Je travaillerai en étroite collaboration avec les commissions parlementaires compétentes à tous les stades du processus, en particulier en ce qui concerne les résolutions au titre de l'article 225 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en assurant un suivi complet et en temps utile.

Enfin, je reconnais le rôle essentiel que joue le Parlement dans le soutien à la démocratie à l'échelle mondiale, en particulier dans les régions de l'élargissement et du voisinage de l'UE. Je suis déterminée à collaborer étroitement avec le Parlement dans sa mission de soutien à la démocratie, en particulier pour donner suite aux recommandations des missions d'observation électorale, qui sont essentielles pour promouvoir les normes démocratiques et garantir la stabilité politique dans les pays partenaires. Je m'emploierai à maximiser l'impact de l'UE en assurant un suivi coordonné et cohérent de ces recommandations de mission.

Si l'occasion m'est donnée d'être la commissaire à l'élargissement, je travaillerai en étroite collaboration avec le Parlement européen afin de partager les valeurs européennes avec les pays voisins, en soulignant l'importance de la démocratie, des droits de l'homme, de l'inclusion et de l'égalité. L'autonomisation des femmes et des jeunes dans la vie sociale et politique devra être un effort collectif. Je souhaiterais également compter sur l'expertise des membres du Parlement européen en ce qui concerne l'intégration régionale, les relations de voisinage et, en particulier, la réconciliation.

J'aimerais associer activement les membres du Parlement européen à la campagne de communication qui permettra de présenter clairement les avantages de l'élargissement aux citoyens de l'Union et aux parties prenantes, ainsi qu'aux citoyens des pays concernés par l'élargissement; et je souhaiterais en outre que nous participions conjointement à des manifestations et à des campagnes publiques dans ce domaine.

### Questions de la commission des affaires étrangères

*3. Les «Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024–2029» décrivent l'élargissement comme «un impératif moral, politique et géostratégique» pour «poursuivre l'achèvement de notre Union». Sans préjudice des processus décisionnels de la Commission, quels seraient vos priorités et vos objectifs concrets pour le portefeuille de l'élargissement à court, moyen et long termes (pour la durée de votre mandat) et comment envisagez-vous la répartition des tâches et la complémentarité des rôles avec la vice-présidente/haute représentante en ce qui concerne la politique d'élargissement et le voisinage oriental? Selon vous, quels principaux défis (sur le plan international, régional, bilatéral, institutionnel, etc.) devrez-vous relever pour la réalisation de ces priorités et objectifs? Comment entendez-vous les relever et renforcer suffisamment la stratégie de communication de l'Union afin de contrer les discours mensongers et la désinformation, notamment à propos de l'Union?*

Le contexte géopolitique actuel a placé l'élargissement à l'avant-garde des priorités politiques de l'UE et a confirmé que la politique d'élargissement était un moteur essentiel de la paix, de la liberté et de la prospérité sur notre continent. Si je suis confirmée en tant que commissaire, mon objectif premier sera de travailler activement avec les pays concernés par l'élargissement afin de les aider à progresser sur la voie de l'adhésion à l'UE, conformément à leurs propres aspirations et à leur engagement politique. Pour ce faire, j'utiliserai tous les outils à ma disposition et, étant donné que l'élargissement mobilise tous les portefeuilles de la Commission, je travaillerai en étroite collaboration avec mes pairs au sein du Collège, et en particulier avec la haute représentante/vice-présidente pour faire avancer ces dossiers. Je suis également impatiente de soutenir le processus visant à préparer l'UE à accueillir de nouveaux membres, et notamment les réexamens des politiques préalables à l'élargissement.

Au cours des cinq prochaines années, si je suis confirmée en tant que commissaire à l'élargissement, je suis fermement déterminée à amener le plus grand nombre possible de pays candidats à un stade où ils seront pleinement prêts à assumer les obligations découlant de l'adhésion à l'UE après avoir conclu les négociations d'adhésion. Il s'agira d'un signal fort de notre engagement en faveur de l'élargissement, à même de rassurer les pays concernés par l'élargissement sur le fait que l'Union tient ses promesses. Dans le même temps, l'approche fondée sur les mérites doit rester le principe directeur. C'est essentiel pour un processus d'élargissement crédible et durable. À court terme, je m'attacherai à faire avancer tous les candidats sur la voie de leur adhésion. Concrètement, cela comprendra, par exemple, la clôture de chapitres avec le Monténégro, l'ouverture des groupes de chapitres restants avec l'Albanie et l'ouverture du groupe des «fondamentaux» avec la Macédoine du Nord, l'Ukraine et la République de Moldavie.

Compte tenu du rôle central de ces fondamentaux dans la détermination du rythme des négociations, j'ai l'intention d'accorder une attention particulière aux progrès qui seront réalisés dans ce domaine. Je soutiendrai les pays concernés par l'élargissement pour faire en sorte que les réformes nécessaires entreprises dans ce domaine reflètent un engagement durable et irréversible en faveur de la gouvernance démocratique et de l'état de droit, y compris la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, et le respect des droits de l'homme.

Une autre priorité essentielle de mon mandat consistera à assurer un soutien continu à l'Ukraine dans le cadre de sa transition vers l'adhésion à l'UE. Malgré la guerre d'agression menée par la Russie, l'Ukraine a accompli des progrès remarquables dans la réforme de ses institutions et de son cadre réglementaire. J'utiliserai pleinement la facilité pour l'Ukraine en vue de soutenir la reprise économique de l'Ukraine, les investissements publics et privés

et l'alignement politique sur l'UE, une grande partie du financement étant liée à la réalisation de progrès dans des réformes clés qui sont également essentielles pour stimuler l'économie et contribuer à la reprise et à la reconstruction. Je travaillerai en étroite collaboration avec l'Ukraine pour contribuer à maintenir ces réformes sur la bonne voie, tout en veillant étroitement à ce que les intérêts financiers de l'UE soient protégés.

Je ferai également avancer l'intégration progressive des pays concernés par l'élargissement dans des secteurs clés de l'économie de l'UE. J'utiliserai pleinement les nouveaux outils, dont la facilité pour l'Ukraine, le plan de croissance pour les Balkans occidentaux, la plateforme d'investissement pour la Turquie et, une fois qu'elle aura été adoptée par les colégislateurs, la future facilité en faveur de la Moldavie. Il sera également essentiel de maximiser les possibilités offertes par les zones de libre-échange approfondi et complet avec l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie. Cela permettra aux pays concernés par l'élargissement de déjà tirer des avantages tangibles de l'appartenance à l'UE avant même leur adhésion dans certains secteurs où le rapprochement des réglementations est suffisamment avancé, et cela facilitera d'autant le processus d'intégration.

La résolution des blocages dans le processus d'élargissement est une tâche centrale du mandat qui m'est donné. Les litiges bilatéraux, que ce soit entre les pays candidats eux-mêmes ou entre ces pays et les États membres de l'UE, ont causé des retards importants par le passé. Sans nier la légitimité des préoccupations à la base de ces litiges, il convient de les traiter rapidement afin d'éviter d'entraver les progrès des pays concernés par l'élargissement et de nuire à la crédibilité du processus. J'étudierai les pistes possibles à cette fin et je collaborerai avec la haute représentante/vice-présidente pour trouver des solutions. Dans les Balkans occidentaux, la coopération régionale est un élément essentiel des accords de stabilisation et d'association, et elle est au cœur du plan de croissance. Je suis convaincue qu'une attention renouvelée accordée à la perspective européenne de ces pays, qu'une intégration progressive à l'UE grâce au plan de croissance et que des initiatives régionales telles que le marché commun régional peuvent servir d'incitations pour rassembler la région et contribuer à la réconciliation et à la résolution des problèmes hérités du passé.

Compte tenu des évolutions récentes et de la dynamique complexe dans notre voisinage oriental, il est essentiel que notre partenariat avec la région soit adapté à son objectif. Cela nécessitera une approche différenciée reflétant l'évolution des réalités. Les négociations d'adhésion avec l'Ukraine et la Moldavie doivent progresser. En Moldavie, il est important de réussir le déploiement du plan de croissance, pour autant que les colégislateurs adoptent la facilité correspondante, pour soutenir le pays, et notamment son programme d'adhésion à l'Union. L'avenir des relations entre l'UE et la Géorgie dépendra de la ligne de conduite des autorités géorgiennes. Je suis prête à m'engager lorsque les autorités géorgiennes auront décidé de revenir fermement sur la voie de l'adhésion à l'UE, et je reste également prête à soutenir la transition politique en Biélorussie lorsque les conditions le permettront. Dans le même temps, je continuerai d'encourager et de soutenir toutes celles et tous ceux qui aspirent à un avenir libre et démocratique pour leur pays.

En ce qui concerne le Caucase du Sud, je continuerai à déployer le plan de résilience et de croissance en faveur de l'Arménie afin de soutenir le nouveau partenariat établi avec Erevan, sous la forme d'une aide non remboursable et d'un effet de levier sur les investissements. Je travaillerai au dialogue sur la libéralisation du régime des visas avec l'Arménie en étroite collaboration avec les États membres et le futur commissaire chargé des affaires intérieures et de la migration. Avec l'Azerbaïdjan, je propose de mettre l'accent sur la sécurité énergétique, la connectivité et le développement économique, tout en poursuivant les efforts visant à faire progresser le programme en matière de droits de l'homme et d'état de droit, en collaboration avec la haute représentante/vice-présidente. Je travaillerai avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan afin de soutenir le processus de paix, de promouvoir la stabilité et la paix dans l'ensemble du voisinage et de permettre une coopération plus étroite en matière de connectivité régionale. Je travaillerai également en étroite collaboration avec la haute représentante/vice-présidente en vue d'élaborer une stratégie cohérente pour la mer Noire, dans le cadre de laquelle je ferai avancer la mise en œuvre de projets d'infrastructure clés visant à renforcer la sécurité énergétique et la connectivité numérique de la région. Il s'agit également de relever les défis en matière de sécurité dans la région, qui sont exacerbés par les activités militaires russes. J'investirai dans la société civile dans tous les pays de la région et je continuerai également à soutenir la société civile, les défenseurs des droits de l'homme et les médias indépendants en Russie.

Avec la haute représentante/vice-présidente, je poursuivrai également le dialogue avec la Turquie, qui est un pays candidat et un partenaire de l'UE. Même si les négociations d'adhésion sont au point mort depuis 2018, il est dans l'intérêt de toutes les parties d'améliorer la coopération sur les questions politiques, économiques et commerciales.

Cette coopération doit s'accompagner d'efforts constructifs de la part de la Turquie pour répondre aux préoccupations liées à l'état de droit et aux droits fondamentaux, et pour œuvrer à un règlement de la question chypriote, dans le cadre des Nations unies, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et aux principes fondateurs de l'Union et à son acquis.

Une communication efficace sur les avantages et les défis de l'élargissement est essentielle pour obtenir le soutien de l'opinion publique. En tant qu'ancienne journaliste, je crois fermement au pouvoir de la communication comme outil de changement positif. Je passerai les premières semaines de mon mandat à faire le point sur les préoccupations relatives à l'élargissement. Ces réflexions nourriront la stratégie de communication détaillée que j'élaborerai, en mettant l'accent à la fois sur les pays partenaires concernés par l'élargissement et sur les États membres de l'UE. Je collaborerai étroitement avec les États membres pour comprendre les préoccupations spécifiques de leurs citoyens au sujet de l'élargissement, et j'espère pouvoir compter sur le soutien du Parlement européen pour faire entendre la voix des citoyens de l'Union dans ce débat.

Dans le même temps, je suis bien consciente de la manière dont la communication est utilisée à mauvais escient par ceux qui souhaitent saper l'UE et ce qu'elle représente, ainsi que de la manière dont la politique d'élargissement est ciblée dans ce contexte. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a également mis en évidence les graves menaces qui pèsent sur notre sécurité et notre démocratie. Si vous m'honorez de votre confiance, j'intensifierai les efforts liés au bouclier de la démocratie annoncé par la présidente von der Leyen, en aidant nos partenaires à renforcer la résilience contre la désinformation et à défendre les processus démocratiques. Ce combat passera notamment par la coopération institutionnelle, le soutien à la société civile, la protection des journalistes et la défense des droits de l'homme.

*4. Pour faire suite aux orientations générales de la présidente de la Commission en vue de renforcer les relations entre la Commission et le Parlement européen, pourriez-vous décrire en détail comment vous entendez:*

- *associer réellement et de manière proactive le Parlement (en tant que membre à part entière de l'«Équipe Europe») dès les premiers stades des processus d'élaboration et de développement de vos priorités et de vos objectifs;*
- *tenir des échanges de vues réguliers en séance plénière et avec la commission des affaires étrangères; garantir un «dialogue structuré» et votre présence ponctuelle devant la commission à bref délai en cas d'événements importants ou de bouleversements majeurs; assurer votre participation aux conférences interparlementaires sur la PESC/PSDC, lorsque cela s'y prête;*
- *veiller à ce que les positions du Parlement soient dûment prises en compte dans les propositions d'actes législatifs et les communications et stratégies de l'Union, nouvelles ou actualisées, veiller à ce que le Parlement, et notamment sa commission des affaires étrangères, soit informé et consulté de manière systématique et en temps utile sur ces propositions et documents (notamment le paquet «Élargissement») et assurer une meilleure synchronisation des activités de la Commission et du Parlement (par exemple en communiquant systématiquement à l'avance les dates prévues pour la publication des documents stratégiques officiels, les réunions ministérielles et les sommets, les propositions d'ouverture ou de clôture de chapitres dans les négociations d'adhésion, les propositions d'ouverture de négociations sur des accords internationaux, les dialogues sur les droits de l'homme, etc.);*
- *veiller à ce que le Parlement reçoive les informations et les documents pertinents sur la politique d'élargissement, y compris ceux communiqués au Conseil, à ce que la commission des affaires étrangères soit immédiatement et pleinement informée, par écrit et oralement, à tous les stades des négociations d'adhésion et des négociations d'accords internationaux, et à ce que les points de vue du Parlement soient dûment pris en considération avant le début des négociations et tout au long du processus;*
- *veiller à ce que le Parlement reçoive les informations non publiques pertinentes lors des réunions à huis clos;*
- *maintenir et assurer davantage de coopération, de coordination et d'efficacité dans les activités de soutien à la démocratie entre la Commission et le Parlement?*

Conformément aux orientations générales de la présidente de la Commission visant à renforcer les relations de la Commission avec le Parlement européen, si vous m'accordez votre confiance, j'ai l'intention d'associer le Parlement de manière proactive et efficace dès les premières étapes de l'élaboration et du développement de mes priorités et de mes objectifs. Je me réjouis à la perspective d'un échange de vues régulier avec le Parlement européen sur les questions relevant de mon portefeuille et j'en tiendrai dûment compte. Je veillerai également à informer la commission des affaires étrangères et les autres commissions compétentes en temps utile et à échanger

avec elle sur les stratégies, les rapports annuels et d'autres initiatives prévues ou en cours pendant la durée de mon mandat, en tenant dûment compte du niveau de confidentialité requis.

En ce qui concerne plus précisément l'élargissement, je participerai aux dialogues structurés avec la commission AFET et à tous les échanges de vues sur le paquet «Élargissement» avec la commission des affaires étrangères immédiatement après son adoption par le Collège. J'informerai le Parlement européen de mes visites dans les pays relevant de ma compétence et je collaborerai et partagerai des informations avec la commission AFET et les autres commissions compétentes. Il est capital d'entretenir un dialogue régulier et transparent avec le Parlement européen pour s'assurer que le public soutienne l'élargissement au sein de l'Union.

Je veillerai à ce que, dans le cadre des dialogues réguliers avec le Parlement sur les moyens de financement relevant de ma responsabilité, le Parlement reçoive des informations suffisamment détaillées sur la manière dont les fonds sont utilisés. Je tiendrai compte de vos avis sur la manière dont les instruments pourraient être mieux mis en œuvre. Je tiendrai également les députés dûment informés de tous les types d'accords de partenariat avec les pays relevant de ma responsabilité, conformément au principe de bonne et équitable coopération interinstitutionnelle et aux règles existantes, afin de garantir le respect de la capacité de contrôle budgétaire du Parlement.

Je participerai aux débats en plénière du Parlement européen, ainsi qu'aux réunions des commissions et aux négociations interinstitutionnelles (en trilogue). Je suis également déterminée à travailler en étroite collaboration avec le Parlement européen et à répondre de manière appropriée et en temps utile aux questions soulevées dans ses résolutions, en tenant compte des points de vue qui y sont exprimés dans le cadre de nos relations bilatérales ou multilatérales avec nos partenaires.

Je veillerai à ce que le Parlement soit immédiatement et pleinement informé sur le processus d'élargissement et sur les négociations des accords internationaux. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre les dispositions nécessaires en vue de garantir la confidentialité du traitement à chaque fois que cela s'impose.

Je suis prête à participer à toutes les activités pertinentes que mènera le Parlement. Je souhaite également étudier la manière dont nous pourrions approfondir les synergies en ce qui concerne nos activités respectives de renforcement des capacités, telles que les dialogues Jean Monnet organisés par le Parlement européen, les visites d'étude, les bourses ou les conférences et séminaires parlementaires en vue d'échanger les bonnes pratiques parlementaires, d'assurer la médiation et de promouvoir le dialogue dans des situations difficiles. En outre, je suis disposée à étudier comment les délégations interparlementaires entre le Parlement européen et les pays partenaires, en particulier ceux visés par l'élargissement, pourraient contribuer à maintenir la dynamique et à mettre l'accent sur les réformes nécessaires.

*5. Les «Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024–2029» soulignent que «[l]’adhésion à l’UE sera toujours un processus fondé sur le mérite, et chaque candidat sera évalué sur la base de ses propres progrès vers le respect [...] des critères». Quelles mesures prendrez-vous afin que le processus d’élargissement fasse l’objet d’un suivi rigoureux et renforcé sur la base de rapports et d’évaluations des réformes et des progrès réalisés par les pays candidats dans tous les chapitres de négociation, assorti d’une conditionnalité ciblée appliquée de manière stratégique et fondée sur des critères de progrès clairs, sanctionnant tout recul concernant les principes fondamentaux ou les valeurs fondamentales ou toute stagnation persistante des réformes et récompensant les réformes et le respect des critères de référence par des calendriers de négociation clairs? Votre lettre de mission indique que vous travaillerez à l’intégration progressive des pays candidats. Concrètement, selon vous, quels sont les domaines stratégiques qui se prêtent à cet exercice et quelles sont les principales réformes interinstitutionnelles et politiques auxquelles il est nécessaire de procéder afin que l’adhésion des pays de l’élargissement soit un succès? Comment prévoyez-vous de rétablir la crédibilité du processus d’élargissement de l’Union, en particulier dans les Balkans occidentaux, et quelles mesures spécifiques prendrez-vous pour que les réformes essentielles attendues de longue date dans cette région progressent plus rapidement?*

Mon approche de l'élargissement sera guidée par une vision claire: l'élargissement doit renforcer l'Union autant que ses futurs membres. Cela signifie que les futurs membres doivent être bien préparés et pleinement attachés à leur trajectoire européenne, en préservant l'intégrité des valeurs de l'UE et la crédibilité de ses processus. Si vous m'honorez de votre confiance, je suis déterminée à travailler sans relâche avec les pays concernés par l'élargissement, les États membres de l'UE, le Parlement européen et toutes les parties prenantes pour faire de cette vision une réalité. Je soutiendrai fermement l'approche fondée sur les mérites, en veillant à ce que



l'élargissement reste solide, crédible et fondé sur des progrès manifestes. Chaque pays candidat continuera d'être évalué individuellement, sur la base de ses résultats en ce qui concerne le respect des critères d'adhésion à l'UE. Nous y parviendrons en appliquant le cadre global mis en place, qui comporte notamment des rapports transparents assortis d'une conditionnalité ciblée appliquée de manière stratégique et fondée sur des critères de progrès clairs, conformément à la méthodologie révisée en matière d'élargissement.

Le paquet «Élargissement» annuel restera le principal outil pour évaluer les réformes dans l'ensemble des fondamentaux (y compris l'état de droit) et dans tous les chapitres de négociation, et pour formuler des recommandations à l'aune desquelles les nouveaux progrès sont mesurés. Les rapports sont essentiels pour fournir des informations détaillées et transparentes sur les progrès réalisés par chaque pays visé par l'élargissement.

Afin de garantir la pleine mise en œuvre des réformes adoptées par les pays candidats, je maximiserai l'utilisation des mécanismes rigoureux de suivi et d'évaluation dont nous disposons. Parmi ces mécanismes, nous aurons recours à des évaluations régulières de l'alignement de chaque candidat sur l'acquis de l'UE ainsi que des rapports détaillés sur leurs performances dans des domaines clés. L'accent sera mis non seulement sur l'adoption de textes législatifs, mais aussi sur les résultats effectivement obtenus grâce à ces réformes. Nous disposons de tous les outils préalables à l'adhésion nécessaires pour obtenir des résultats satisfaisants en matière d'état de droit, y compris la lutte contre la corruption et la grande criminalité organisée, ainsi que le respect des droits fondamentaux dans la pratique et pas uniquement en droit, et je poursuivrai le travail avec mes collègues du Collège ainsi qu'avec le Conseil et le Parlement européen pour mettre en place des garanties visant à ce l'on ne puisse pas revenir sur les progrès après l'adhésion. Tout futur traité d'adhésion devra être rédigé en gardant cet objectif à l'esprit.

En outre, je tiens à faire en sorte que les réformes entreprises par les pays visés par l'élargissement soient durables et irréversibles. Sur la base des enseignements tirés des élargissements précédents, je suis prêt à redoubler d'efforts pour aider les pays candidats à l'élargissement à progresser le plus rapidement possible et au rythme qu'ils souhaitent sur leur trajectoire individuelle vers l'UE. Il s'agit de mettre en œuvre le principe «donner plus pour recevoir plus», selon lequel ceux qui entreprennent les réformes nécessaires doivent tirer des avantages de leurs efforts. Le plan de croissance pour les Balkans occidentaux est un excellent exemple de la manière dont nous pouvons contribuer à y parvenir. La facilité pour les réformes et la croissance qui l'accompagne permettra aux pays concernés de bénéficier d'un soutien financier supplémentaire sous réserve de la mise en œuvre de réformes clés dans les secteurs fondamentaux et socio-économiques. Parallèlement, certains pays profiteront de certains avantages de leur intégration au sein du marché unique de l'UE avant même leur adhésion pleine et entière, grâce au déploiement des autres volets du plan de croissance. Je m'emploierai à mettre en œuvre le premier pilier du plan de croissance, en m'appuyant sur le travail considérable déjà accompli et en ajoutant de nouveaux domaines dans lesquels les pays candidats pourraient avoir accès à notre marché intérieur. Des possibilités similaires existent déjà dans les zones de libre-échange approfondi et complet mises en place avec l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie. J'ai l'intention d'exploiter pleinement le potentiel de tous les instruments existants et de donner la priorité aux domaines d'intégration progressive qui apportent des avantages tangibles aux citoyens et aux entreprises au sein de l'UE ainsi que dans les pays visés par l'élargissement. Les domaines prioritaires les plus évidents sont la réduction des coûts d'itinérance et des paiements et la facilitation des échanges de marchandises. Au cours de mon mandat, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, j'étudierai d'autres possibilités d'intégration progressive pour les pays concernés par l'élargissement.

La nécessité de garantir la viabilité et l'irréversibilité des réformes est particulièrement cruciale dans le domaine de la justice, en particulier pour ce qui est de son indépendance et de la lutte contre la corruption, où les réformes doivent être consolidées et internalisées pour garantir un impact durable. Je suis pleinement déterminée à maintenir les fondamentaux au cœur de cette démarche. Un des principaux objectifs de l'élargissement de l'UE est d'ancrer fermement l'état de droit sur notre continent. Le fait d'inclure, dans les rapports de la Commission sur l'état de droit, les pays concernés par l'élargissement qui sont les plus avancés vise à mettre ces pays sur un pied d'égalité avec les États membres de manière précoce. Cette démarche vise à soutenir les efforts de réforme déployés par ces pays en vue de réaliser des progrès irréversibles en matière de démocratie et d'état de droit, avant l'adhésion, et de garantir des normes élevées et durables après l'adhésion. Cette approche permet une future extension à d'autres pays concernés par l'élargissement, comme le prévoient les orientations politiques de la présidente. Elle apportera également une contribution utile au processus d'adhésion, et notamment les rapports sur l'élargissement et les instruments de financement. Si vous m'accordez votre confiance, je n'hésiterai pas à proposer aux États membres des mesures correctives décisives et proportionnées pour les pays visés par l'élargissement en cas de stagnation grave ou prolongée ou de recul dans la mise en œuvre des réformes ou dans le respect des exigences du processus d'adhésion.

Un environnement médiatique libre et pluraliste, ainsi qu'une société civile dynamique et dotée de moyens d'action sont essentiels pour garantir un état de droit. La société civile et les médias indépendants jouent également un rôle fondamental dans le suivi des progrès accomplis pour mettre en œuvre les réformes, ainsi que pour l'état de la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme, en incitant les gouvernements à rendre des comptes lorsqu'ils ne respectent pas les valeurs de l'UE. Si ma désignation est confirmée, je veillerai à ce que le soutien au renforcement des capacités continue de favoriser un environnement propice et aide ces acteurs à jouer leur rôle démocratique, et je serai ferme et n'accepterai aucune forme de violence, d'intimidation ou de harcèlement à l'encontre de personnes, de groupes, d'organisations de la société civile, de défenseurs des droits de l'homme ou de journalistes.

En ce qui concerne les principales réformes interinstitutionnelles et liées aux politiques, je vous invite à consulter les réponses à la question n° 9.

*6. Les «Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024–2029» soulignent que «[l]'état de droit et les valeurs fondamentales resteront les pierres angulaires de la politique d'élargissement de l'UE». Étant donné que les processus d'adhésion peuvent avoir un caractère réversible et que l'approche fondée sur le mérite peut également conduire au gel des négociations d'adhésion, quelles mesures concrètes prendriez-vous en cas de recul concernant le respect des valeurs fondamentales et des principes de l'Union, notamment en ce qui concerne la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit, ainsi que l'indépendance de la justice, le pluralisme des médias et la lutte contre la corruption?*

Les valeurs que représentent l'état de droit, la démocratie et les droits fondamentaux constituent les pierres angulaires de notre politique d'élargissement. Je suis déterminée à défendre ces valeurs et, si ma désignation est confirmée, je travaillerai en étroite collaboration avec le Parlement européen et le Conseil pour faire en sorte qu'elles restent consubstantielles à notre approche. Les «fondamentaux», qui recouvrent l'état de droit, une justice indépendante et qui fonctionne correctement, le bon fonctionnement des institutions démocratiques, les droits fondamentaux, la lutte contre la corruption et les droits de l'homme, constituent l'épine dorsale du processus d'adhésion. Le groupe de chapitres des «fondamentaux» comprend le chapitre 23, consacré à l'appareil judiciaire et aux droits fondamentaux, et le chapitre 24, consacré à la justice, à la liberté et à la sécurité; les négociations sur ces chapitres seront les premières ouvertes et les dernières clôturées et les progrès en la matière dicteront le rythme général des négociations, comme le prévoit la méthodologie d'élargissement révisée de 2020.

Le processus d'adhésion est aujourd'hui plus rigoureux et plus global que jamais. L'ancrage réussi de l'état de droit et des valeurs démocratiques dans le cadre politique et institutionnel, ainsi que, plus largement, dans la culture sociétale, nécessite de vastes réformes institutionnelles mais, en fin de compte, dépend de la volonté politique et de la capacité à surmonter la résistance institutionnelle à ces réformes chez nos partenaires visés par l'élargissement. J'accorderai donc la priorité au contrôle rigoureux du respect de l'état de droit et des normes démocratiques.

Dans ce contexte, le paquet «élargissement» annuel constitue l'outil indispensable pour évaluer les progrès accomplis par chaque candidat dans des domaines tels que l'indépendance de la justice, le pluralisme des médias, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la grande criminalité organisée, ainsi que l'égalité de genre. Il nous permettra de détecter rapidement tout signe de régression et d'y réagir sans tarder. Pour recenser les violations des valeurs fondamentales et y remédier, le paquet «élargissement» fournit une évaluation factuelle et équitable des progrès – ou de leur absence – et propose des recommandations concrètes visant à combler les lacunes.

De plus, au cas où un pays candidat montrerait un recul concernant le respect des valeurs fondamentales, les cadres de négociation prévoient des mécanismes pour appliquer des mesures correctives décisives et proportionnées. Je n'hésiterai pas à appliquer ou à recommander de telles mesures si nécessaire et à en discuter avec vous. Il pourrait s'agir de geler les négociations sur des chapitres particuliers, de repousser l'ouverture de nouveaux chapitres ou, dans les cas graves, de suspendre l'intégralité du processus de négociation. Le maintien de l'intégrité du processus d'élargissement est essentiel, en ce qu'il permet de veiller à ce que les pays ne puissent simplement adopter des lois sur le papier et bafouer les principes de la démocratie en pratique. Des mesures concrètes à cet effet ont été prises par le passé, par exemple dans le contexte des négociations d'adhésion avec la Turquie, où les négociations sont à l'arrêt depuis 2018, ou avec la Géorgie, où [le Conseil européen de juin 2024 a déclaré que] l'évolution actuelle de la situation compromet la trajectoire d'adhésion à l'UE du pays, entraînant de facto une interruption du processus d'adhésion. Ces mécanismes préservent l'intégrité du processus d'adhésion. Ils n'empêchent toutefois pas que les discussions sur les valeurs et principes de l'UE se poursuivent avec le pays candidat, par d'autres voies,

dans le contexte plus large des relations de l'UE, comme souligné dans les conclusions du Conseil européen correspondantes. C'est ainsi que j'ai l'intention de procéder.

Parallèlement, nous devons récompenser les progrès pour maintenir la dynamique de réforme. Les partenaires visés par l'élargissement qui atteignent des étapes intermédiaires tangibles sur la voie du respect des critères qui leur ont été fixés devraient voir les négociations progresser et je soutiendrai cette approche. Un soutien financier et technique sera également fourni pour appuyer encore leurs efforts. Cette approche fondée sur les résultats permet aux pays candidats de bénéficier d'un soutien de l'UE accru et de possibilités d'intégration progressive plus nombreuses à mesure qu'ils s'alignent sur les normes de l'UE.

Je jouerai sur ces incitations financières pour renforcer le respect de l'état de droit. À l'heure actuelle déjà, les paiements provenant d'instruments fondés sur les résultats, tels que la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux, la facilité pour l'Ukraine et la proposition de facilité pour les réformes et la croissance en faveur de la Moldavie, sont subordonnés à la bonne mise en œuvre de réformes convenues qui sont déterminantes pour renforcer la gouvernance démocratique et l'état de droit, et incluent le principe de la non-réversibilité des réformes. En liant le soutien financier à des avancées tangibles, nous pouvons encourager les partenaires visés par l'élargissement à rester déterminés à mettre en œuvre ces réformes essentielles.

*7. En ce qui concerne les instruments de financement de l'action extérieure, comment entendez-vous améliorer la cohérence, l'efficacité et la transparence de l'aide de préadhésion en faveur des pays candidats et candidats potentiels, en appliquant une conditionnalité stricte dans le cadre de la mise en œuvre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux, de la facilité pour l'Ukraine et d'autres instruments similaires, et en veillant à ce que le Parlement européen ait un véritable rôle à jouer dans la direction stratégique des instruments de financement de l'action extérieure, notamment en communiquant en temps utile, par écrit, des informations sur leur mise en œuvre? S'agissant des propositions de la Commission relatives au prochain cadre financier pluriannuel, que pensez-vous de la nécessité de conserver un instrument de préadhésion spécifique? Comment veillerez-vous à ce que ces investissements renforcent de manière positive la présence et l'image de l'Union européenne dans les pays bénéficiaires? Concrètement, quelles stratégies mettrez-vous en œuvre afin d'améliorer la visibilité et l'impact de l'Union européenne dans le cadre de l'aide de préadhésion?*

L'élargissement a été défini comme une priorité pour le prochain mandat.

Je pense que le lien entre le financement et les réformes de nos partenaires, tel qu'il existe dans la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux, la facilité pour les réformes et la croissance en faveur de la Moldavie et la facilité pour l'Ukraine, devrait être envisagé pour les financements futurs destinés aux pays en phase de préadhésion et aux pays relevant du voisinage oriental, aux côtés d'autres modalités de financement. Le soutien doit être modulable et suffisamment flexible pour permettre de faire face à des situations imprévues; il peut s'agir, notamment, de bloquer ou de réorienter les fonds en cas de recul, ou d'augmenter les niveaux de financement pour les partenaires qui entreprennent davantage ou dans le cas de réformes particulièrement difficiles. S'agissant de l'Ukraine, compte tenu de la persistance de l'incertitude concernant la durée et l'intensité de la guerre, le soutien doit passer par la fourniture d'une assistance stable, prévisible et flexible, d'une manière durable, et intégrer les besoins liés au redressement et à la reconstruction.

Au titre de l'actuel cadre financier pluriannuel, le budget de l'UE continuera de jouer un rôle clé dans ce processus, et nous maximiserons l'impact de notre soutien aux partenaires visés par l'élargissement au moyen du plan de croissance pour les Balkans occidentaux, du plan de croissance pour la Moldavie, de la plateforme d'investissement pour la Turquie et de la facilité pour l'Ukraine afin d'accélérer la convergence économique de nos partenaires vers l'UE et son marché unique, tout en élaborant les normes et processus adéquats qui seront nécessaires pour absorber les fonds de l'UE et mettre en pratique l'acquis de l'UE. Je suis déterminée à continuer de renforcer ces liens, y compris en accroissant le renforcement de la capacité des administrations nationales à gérer les fonds de l'UE avec efficacité et efficience.

Dans la perspective du prochain cadre financier pluriannuel, j'accorderai la priorité à une collaboration étroite avec le commissaire chargé du budget et avec la vice-présidente/haute représentante afin de repenser complètement le financement de notre action extérieure pour qu'il produise des effets plus marqués, qu'il soit plus ciblé et qu'il soit aligné sur les intérêts stratégiques de l'UE. Concrètement, je travaillerai avec nos partenaires pour les préparer à l'adhésion, en encourageant et en soutenant les réformes structurelles nécessaires. Si ma désignation est

confirmée, je veillerai à ce que les priorités et caractéristiques particulières du financement de préadhésion soient dûment prises en compte.

L'incidence de l'élargissement sur le budget de l'UE est un autre aspect essentiel à prendre en considération. Il sera abordé dans les réexamens des politiques avant élargissement, ainsi qu'au cours des négociations d'adhésion. L'élargissement de notre Union accentuera le besoin de disposer d'un budget de l'UE modernisé, plus simple et plus flexible, capable de s'adapter à la diversité des besoins de ses membres tant actuels que nouveaux. L'élargissement est donc une raison supplémentaire – mais pas primordiale – de réexaminer notre budget de l'UE en profondeur, pour veiller à ce qu'il soutienne nos objectifs stratégiques actuels et futurs.

Le Parlement européen joue déjà un rôle essentiel dans le contrôle stratégique de nos instruments de financement de l'action extérieure, y compris au moyen de dialogues spécifiquement consacrés à l'instrument de préadhésion (IAP III), à la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux et à la facilité pour l'Ukraine.

La visibilité est primordiale pour maximiser l'impact de l'aide de préadhésion de l'UE et pour renforcer l'image de l'Union européenne dans les pays bénéficiaires. Il importe de veiller à une dénomination adéquate des activités et des investissements qui seront mis en œuvre grâce aux instruments de financement de l'UE et qui seront dûment présentés en tant que tels aux citoyens et aux parties prenantes, tant par les autorités des pays bénéficiaires que par l'UE, afin de les faire connaître à un public plus large dans les pays visés par l'élargissement. Cela fera partie intégrante de la stratégie de communication, comme indiqué dans ma lettre de mission. De plus, il y a lieu d'entretenir un dialogue régulier avec les représentants de la société civile, notamment en les consultant sur les processus décisionnels comme ce fut le cas lors de l'élaboration de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux, de la facilité pour l'Ukraine et du plan de croissance pour la Moldavie.

#### Question de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

*8. Votre déclaration de mission prévoit que vos actions seront particulièrement axées sur l'état de droit et les valeurs fondamentales et que vous contribuerez au rapport annuel sur l'état de droit en ce qui concerne les pays en voie d'adhésion. Comment comptez-vous faire en sorte que les pays en voie d'adhésion donnent suite aux problèmes recensés dans le rapport annuel sur l'état de droit? Envisagez-vous d'introduire des critères spécifiques dans les chapitres des négociations concernés? Comment comptez-vous dialoguer avec le Parlement dans le cadre de ce processus et comment coopérerez-vous avec les autres commissaires compétents dans ce domaine?*

Je suis fermement convaincue que le renforcement de l'état de droit et la protection des valeurs fondamentales sont au cœur du processus d'adhésion. Si ma désignation est confirmée, j'utiliserai tous les instruments disponibles pour faire en sorte que ce principe directeur soit respecté, par exemple en utilisant pleinement les conditionnalités et les incitations liées aux négociations d'adhésion, les instruments de financement tels que les facilités pour l'Ukraine et pour les Balkans occidentaux et, pour autant que les colégislateurs approuvent son adoption, la facilité proposée pour la Moldavie.

L'intégration de la Serbie, du Monténégro, de l'Albanie et la Macédoine du Nord dans le rapport 2024 sur l'état de droit vise à accroître la participation des pays candidats aux processus de l'UE existants, en les mettant sur un pied d'égalité avec les États membres de manière précoce. Les chapitres par pays fournissent une vue d'ensemble complète des avancées enregistrées par chaque pays et des enjeux qui attendent celui-ci, de la même manière que pour les États membres de l'UE.

Inclure les pays candidats dans le rapport de la Commission sur l'état de droit soutient en outre leurs efforts de réforme respectifs pour suivre les recommandations énoncées dans le paquet «élargissement» et réaliser des progrès durables et irréversibles en matière de démocratie et d'état de droit avant l'adhésion, et pour garantir que des normes élevées et durables pourront être maintenues aussi après l'adhésion. Conformément aux orientations politiques de la présidente, je collaborerai avec le commissaire chargé de la démocratie, de l'état de droit et de la justice pour inclure dans le rapport sur l'état de droit d'autres partenaires visés par l'élargissement, au fur et à mesure qu'ils seront prêts.

Le paquet «élargissement» annuel reste le principal instrument de la Commission pour évaluer l'état de la situation et l'avancée des réformes sur les «fondamentaux» du processus d'élargissement, notamment l'état de droit et les droits fondamentaux. C'est également le cadre dans lequel les recommandations de la Commission sont énoncées

pour tous les domaines. Le processus d'élargissement doit être guidé par un ensemble de recommandations unique et cohérent. Pour cette raison, le rapport sur l'état de droit ne contient pas de recommandations pour les pays concernés par l'élargissement.

Lors de mes dialogues avec les pays candidats et candidats potentiels, j'entends accorder la priorité aux progrès accomplis dans la défense de l'état de droit. Conformément à la méthodologie d'adhésion, les cadres de négociation prévoient que les négociations sur le groupe de chapitres concernant les «fondamentaux» seront les premières ouvertes et les dernières clôturées et que des critères d'ouverture et des critères provisoires particuliers s'appliqueront pour les chapitres concernant l'état de droit. Je m'efforcerais de veiller à ce que des critères solides et équitables soient fixés dans le processus, d'aider les pays en phase de négociation à remplir ces critères et de faire en sorte que la Commission fournisse des évaluations rapides dès que les progrès nécessaires auront été accomplis. Ce n'est que lorsque des progrès tangibles et constants auront été constatés en ce qui concerne l'état de droit que je recommanderai la poursuite des négociations avec un pays.

Je collaborerai étroitement avec les autres commissaires ayant des compétences dans ce domaine, en particulier avec le commissaire chargé de la démocratie, de la justice et de l'état de droit, pour faire en sorte que la politique d'élargissement de l'Union soit cohérente et efficace pour promouvoir l'état de droit et les valeurs fondamentales. Comme je l'ai déjà indiqué, je travaillerai en étroite collaboration avec le Parlement européen sur le paquet «élargissement» annuel et je suis disposée à échanger avec les députés au Parlement européen.

#### Question de la commission des affaires constitutionnelles

*9. Dans le prolongement de la résolution du Parlement européen du 29 février 2024 sur l'approfondissement de l'intégration européenne dans la perspective des futurs élargissements, souscrivez-vous à l'idée selon laquelle une réforme interinstitutionnelle de grande ampleur de l'Union est nécessaire pour relever ce défi? Quelles mesures concrètes entendez-vous proposer afin d'entreprendre les réformes institutionnelles nécessaires pour veiller à ce qu'une Union élargie puisse fonctionner efficacement et dispose de la capacité adéquate pour absorber de nouveaux membres et promouvoir leur bonne intégration? Comment coopèreriez-vous avec les autres commissaires et la présidente de la Commission pour que la révision et la modification des traités assurent le bon déroulement du processus d'élargissement?*

*Selon vous, à quelles réformes pourra-t-on procéder ces cinq prochaines années sans modification des traités? Êtes-vous favorable à l'abandon de l'unanimité afin de rendre les procédures de prise de décisions plus efficaces? Pensez-vous qu'il faudrait avoir recours au vote à la majorité qualifiée pour des aspects tels que les étapes intermédiaires du processus d'élargissement, la protection de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit, le CFP, les sanctions et d'autres décisions pertinentes en matière de politique étrangère?*

*Seriez-vous favorable à une procédure décisionnelle renforcée et plus efficace pour la politique d'élargissement de l'Union, notamment un contrôle exercé par le Parlement européen, afin d'accroître la légitimité et la responsabilité démocratiques?*

Les élargissements successifs ont renforcé l'UE et ont eu des effets bénéfiques considérables sur les États membres, tant anciens que nouveaux. Je ferai en sorte que seuls les candidats qui sont véritablement prêts et qui s'engagent sans réserve à respecter les valeurs sur lesquelles l'UE est fondée puissent adhérer.

Nous avons également besoin d'un programme de réforme interne ambitieux pour assurer le bon fonctionnement d'une Union élargie. Au moment de l'adhésion de nouveaux membres, tant les États membres de l'UE que les États membres futurs devraient être prêts L'UE doit s'approfondir tout en s'élargissant. Nous devrions avancer sur les deux volets en parallèle. Les questions concernant la capacité d'action de l'UE se posent déjà dans une Union à 27 États membres et ne sont pas uniquement liées aux futurs élargissements.

L'élargissement devrait en fait être considéré comme un catalyseur de progrès en ce qui concerne notre capacité d'action, nos politiques et nos programmes de dépenses. La question de savoir quelles réformes sont nécessaires, et à quel moment, devra être examinée en tenant compte de ce contexte plus large, allant au-delà de la seule portée du portefeuille de l'élargissement.

Les réexamens des politiques avant élargissement que la Commission réalisera contribueront à recenser les lacunes et les besoins, c'est-à-dire les points sur lesquels des changements sont nécessaires, pour veiller à ce que nos politiques puissent continuer à produire des résultats de manière efficace dans une Union élargie.

Comme indiqué dans les orientations politiques, nous avons besoin d'une modification des traités là où elle peut améliorer notre Union. Mais nous devrions aussi nous concentrer sur ce qui peut déjà être fait aujourd'hui et sur les domaines dans lesquels un large consensus se dégage. À titre d'exemple, les traités prévoient déjà des «clauses passerelles» pour passer du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil dans des domaines d'action clés. La Commission continue de défendre avec ardeur l'activation de ces clauses.

En ce qui concerne le processus d'élargissement lui-même, la nécessité de l'unanimité pour l'adhésion d'un nouvel État membre est bien comprise et pleinement justifiée. Néanmoins, nous devons reconnaître que cette exigence d'unanimité à chaque étape du processus peut ralentir les choses si ne serait-ce qu'un État membre marque son opposition. Je suis prête à contribuer à la réflexion sur la manière dont les procédures et les processus pourraient être adaptés et accélérés pour certaines des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, tout en respectant les prérogatives des États membres.

Je collaborerai étroitement avec la présidente et avec mes collègues commissaires pour veiller à ce que les réformes institutionnelles nécessaires à l'élargissement s'alignent sur les priorités plus générales de l'UE. Renforcer la coopération interinstitutionnelle – en particulier entre la Commission, le Parlement européen et le Conseil – sera crucial et je suis déterminée à soutenir les efforts en ce sens.

Enfin, comme déjà souligné plus haut, je considère que le public et la société civile ont un rôle important à jouer pour faire en sorte que l'Union soit préparée à son élargissement. À cet égard, je prévois de mettre fortement l'accent sur la communication, de manière transparente et claire, des évolutions liées à l'élargissement et sur l'écoute des citoyens de toute l'Union ainsi que des partenaires visés par l'élargissement eux-mêmes.

#### Question de la sous-commission «droits de l'homme»

*10. Avez-vous l'intention de renforcer le soutien de l'Union européenne en faveur des acteurs de la société civile et des forces démocratiques qui promeuvent les droits de l'homme, l'état de droit et les valeurs fondamentales dans les pays de l'élargissement et dans d'autres pays relevant de votre portefeuille? Quelles mesures concrètes proposez-vous de mettre en place à cet égard?*

Comme le montre mon histoire personnelle, marquée par le militantisme, cette question me tient tout particulièrement à cœur. La société civile est au cœur de toute démocratie en bonne santé, et je m'engage personnellement à faire tout mon possible, si ma désignation est confirmée, pour donner à ces acteurs essentiels les moyens d'agir à tous les niveaux. Aujourd'hui déjà, la Commission facilite activement les initiatives de renforcement des capacités et apporte un soutien financier aux organisations de la société civile, améliorant leur capacité à plaider en faveur de réformes juridiques, à participer à l'élaboration des politiques et à demander des comptes aux autorités. À titre d'exemple, je voudrais mettre en avant le pilier III de la facilité pour l'Ukraine, grâce auquel la Commission apportera un soutien continu aux défenseurs des droits de l'homme, à ceux qui luttent contre la corruption et à d'autres initiatives ascendantes issues de la société civile dynamique et active du pays, et qui se concentrera aussi maintenant sur le processus d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne.

Si ma désignation est confirmée, j'entends intensifier cet engagement auprès de la société civile pour assurer un environnement sûr et favorable dans lequel ces organisations peuvent exercer leurs activités sans restrictions inutiles. Lorsqu'elles ne le peuvent pas, l'UE doit encore trouver des manières de les soutenir qui ne mettent pas leur existence ou leurs moyens de subsistance en danger. Nous le devons à ceux qui brandissent courageusement le drapeau de l'UE, parfois même au péril de leur vie. À ce titre, un engagement continu auprès de la société civile, des médias indépendants et des défenseurs des droits de l'homme sera ma priorité pour faire en sorte que leurs voix soient entendues et que leurs préoccupations soient prises en compte. L'appui technique et le soutien au renforcement des capacités au titre de nos instruments de financement doivent également profiter à la société civile dans tous les pays concernés par l'élargissement ou relevant du voisinage oriental.

La liberté d'expression et la liberté des médias font partie des fondements essentiels d'une société démocratique et, en tant que tels, représentent une des valeurs fondamentales de l'UE. Elles constituent dès lors un élément crucial du processus d'adhésion et un critère provisoire important à remplir dans les chapitres des négociations d'adhésion consacrés à l'état de droit. Lors de mes visites dans les pays concernés par l'élargissement et les pays relevant du voisinage oriental, je m'engage à rencontrer des représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales agissant dans divers domaines, y compris les organisations défendant les droits des femmes

et celles représentant des groupes marginalisés, notamment les personnes handicapées, les minorités et les personnes LGBTIQ.

Je continuerai également à collaborer avec les gouvernements partenaires au moyen d'un dialogue politique, y compris sur les droits de l'homme, même dans les environnements politiques difficiles. Dans les pays où l'espace dévolu à la société civile se réduit, les délégations de l'UE présentes sur le terrain continuent de suivre la situation et peuvent faire la distinction entre les organisations de la société civile et des médias indépendantes et celles assujetties à l'État. Je m'appuierai également sur les travaux d'organisations et de partenaires dignes de confiance, comme le Conseil de l'Europe ou l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), pour promouvoir l'activisme civique et l'engagement en faveur de la démocratie dans les environnements complexes.

Je veillerai à ce que notre aide financière respecte les valeurs de l'UE, notamment la promotion des droits de l'homme, la démocratie, l'état de droit et les «fondamentaux». Les consultations des parties prenantes concernées et l'application du principe «ne pas nuire» continueront de guider nos interventions. Cela permettra à la Commission de concevoir des interventions de l'UE conformes aux valeurs fondamentales et de réagir aux potentielles violations des droits de l'homme.